

**APPEL A CANDIDATURE - POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ**

Le Collège communal de COLFONTAINE annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal de COLFONTAINE dans les délais suivants : du 20/05/2019 au 21/06/2019 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Administration communale de Colfontaine, Place de Wasmes n° 22 à 7340 Colfontaine ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Administration communale à l'adresse suivante : Carré Communal Yvon Biefnot - Service Urbanisme - Rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine.

Toute demande de renseignement est adressée au service urbanisme au 065/88 73 40 (Mme LUC).

PAR LE COLLEGE,  
Le Directeur général,  
L'Echevin délégué,

Pr le Bourgmestre,

(s) D. BLANQUET  
Echevin de l'Urbanisme

(s) M. MESSIN